



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
APPROBATION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE POUR
L'EXERCICE 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

| | |
|--|----|
| Nombre des membres composant le Comité Syndical..... | 27 |
| En exercice..... | 26 |
| Présents à la Séance | 5 |
| Représentés par mandat | 9 |
| Absents | 12 |

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLARD à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-17-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-17-CS

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité syndical le projet de budget supplémentaire (BS) pour l'année 2020.

Celui-ci est un acte de report et d'ajustement. Il a pour principal objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice antérieur dégagé par le compte administratif et d'intégrer les restes à réaliser. En outre, il rectifie les prévisions du budget primitif en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et de l'avancée des projets.

La maquette du BS vous est présentée en annexe de ce rapport. Celui-ci est arrêté comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 22 573 905,29 € | 22 573 905,29 € |
| Section d'investissement | 18 558 349,70 € | 18 558 349,70 € |

TOTAL DU BUDGET

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 23 447 245.86 | 23 447 245.86 |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 19 172 660.00 | 19 172 660.00 |
| TOTAL DU BUDGET | 42 619 905.86 | 42 619 905.86 |

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

| | TOTAL DES DEPENSES | | TOTAL DES RECETTES | |
|---------------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | REELLES | D'ORDRE | REELLES | D'ORDRE |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 23 447 245.86 | | 18 188 933.86 | 5 258 312.00 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 13 914 348.00 | 5 258 312.00 | 19 172 660.00 | |
| BUDGET | 37 361 593.86 | 5 258 312.00 | 37 361 593.86 | 5 258 312.00 |

En comparaison, le budget primitif 2020, voté le 12 décembre 2019, présentait les chiffres suivants :

TOTAL DU BUDGET

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 18 741 000.00 | 18 741 000.00 |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 18 420 000.00 | 18 420 000.00 |
| TOTAL DU BUDGET | 37 161 000.00 | 37 161 000.00 |

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

| | TOTAL DES DEPENSES | | TOTAL DES RECETTES | |
|---------------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | REELLES | D'ORDRE | REELLES | D'ORDRE |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 18 741 000.00 | | 14 468 468.00 | 4 272 532.00 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 14 147 468.00 | 4 272 532.00 | 18 420 000.00 | |
| BUDGET | 32 888 468.00 | 4 272 532.00 | 32 888 468.00 | 4 272 532.00 |

Toutes sections et tous mouvements confondus, le budget supplémentaire soumis à votre approbation prévoit une **augmentation de la masse budgétaire de 14,69 %** (contre 23,71 % en 2019), soit **+5 458 905,86€**. La section de fonctionnement augmente de 752 660 € et celle d'investissement de 4 706 245,86 €.

I. Intégration des résultats 2019

Le compte administratif 2019 et la reprise de ses résultats amènent à inscrire les montants suivants :

- En recette de fonctionnement (résultat d'exploitation reporté) : 0 € ;
- En dépense d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 4 597 960,88 € ;
- En recette d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) : 3 254 924,86 €.

Conformément à la délibération relative au compte administratif de l'exercice 2019 qui vous a été présentée, le présent budget supplémentaire doit permettre de couvrir un déficit de 2 363 304,15 € (restes à réaliser inclus).

II. Intégration des restes à réaliser

Environ 17 % de l'augmentation provient de l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2019 à hauteur de 931 783,59 € (en dépenses uniquement), répartis entre les différentes directions :

| RAR 2019 par Direction | |
|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 818 691,48 € |
| Systèmes d'information | 49 615,28 € |
| Bassée et Hydrologie | 35 316,00 € |
| Ressources | 16 527,83 € |
| Communication | 10 368,00 € |
| Affaires domaniales | 1 265,00 € |
| Appui aux territoires | - € |
| Total | 931 783,59 € |

Il est à noter que le montant des restes à réaliser 2018 s'élevait à 2,8 M€ (un tiers de la hausse du budget supplémentaire 2019), ce qui représente une baisse de près de 67 % en 2019. Un travail d'analyse fine des inscriptions a en effet été effectué en fin d'année afin que les restes à réaliser, tout comme les rattachements en section de fonctionnement, correspondent à une interprétation rigoureuse des règles de comptabilité publique.

III. Ajustements de la section de fonctionnement

1) Les dépenses

Il est proposé une baisse de dépenses réelles de 233 K€, soit -1,65 %, passant de 14,15 M€ à 13,91 M€.

Les charges générales (chapitre 011) diminuent de 322 700 €, soit -5,58 %.

Cette diminution est principalement due au décalage de dépenses relatives aux PAPI francilien, troyen et bragard (-334 K€).

Des inscriptions supplémentaires de 35,5 K€ sont proposées en communication en raison du déploiement de nouvelles actions (en sus des redéploiements internes effectués, notamment en raison d'événements annulés comme le salon de l'AMIF -10K€, d'une modification de la maintenance du site Internet -10,5 K€) :

- Des appels à projets pour des résidences d'artistes et des performances culturelles, +10 K€. Un appel à projet pour une résidence d'artistes à l'église de Champaubert : cet appel à projet, lancé en début d'année, a recueilli un très grand succès avec 38 dossiers déposés, dont certains de haute qualité. L'avant-projet d'un collectif de trois artistes a été retenu pour cet été. Un appel à projet a également été lancé pour animer l'espace occupé par l'EPTB au sein de la Maison des Lacs du Département de l'Aube, située au bord du lac Seine. Un projet a également été retenu et des expositions seront proposées cet été aux visiteurs. Enfin, il est envisagé de proposer à l'automne, sur

un ou deux sites de l'EPTB (sont pressenties à ce stade les voûtes du barrage de Pannecière et l'église de Champaubert) une performance artistique de son et lumière. Ces différents projets, qui permettent d'offrir une visibilité exceptionnelle à l'EPTB sur les territoires, de créer du lien avec les habitants au-delà de leurs relations avec les lacs-réservoirs eux-mêmes, de mettre en valeur et de faire vivre un patrimoine remarquable.

- +42 K€, équilibrés par une recette de 33,6 K€, pour l'exposition RAMSAR.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 86 K€ en tenant compte d'ajustements à la baisse et à la hausse des subventions inscrites au BP. Il s'agit notamment de l'achèvement de la convention avec *European River Network* pour un montant de 91,6 K€, d'une subvention au réseau Idéal connaissances pour un montant de 10 K€ dans le cadre de l'organisation du Forum des Irisés en fin d'année, d'une subvention de 10 K€ au collectif retenu dans le cadre du projet de résidence d'artiste de cet été à l'Eglise de Champaubert, d'une subvention de 5 K€ pour l'AFPAN dans le cadre d'un partenariat renforcé en 2020 avec l'EPTB lors du festival international de la photo de Montier-en-Der, et enfin d'une subvention de 5 K€ à l'association Les Canaux dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'EPTB pour construire ensemble à compter de 2020 des actions de formation, d'information et de sensibilisation sur les enjeux du changement climatique relatifs au cycle de l'eau, la prévention du risque d'inondation et des étiages sévères, l'environnement et la préservation de la biodiversité, de développement de la culture du fleuve et de celle du risque. En revanche, la subvention au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient inscrite à hauteur de 51 K€ au BP a été ramenée à 11,8 K€ conformément au nouveau Plan de gestion 2020-2029. 18 K€ avaient également été inscrits au BP pour poursuivre le partenariat avec l'association Espace qui ne sera finalement pas reconduit en 2020, les crédits ont donc été supprimés.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent d'un peu moins de 3,5 K€ afin de prendre en compte les frais relatifs à la ligne de trésorerie ainsi que l'actualisation, à la baisse, de charges d'intérêt de la dette.

Le chapitre 042 (transfert entre sections) augmente de 60 K€ afin de prendre en compte la mise à jour de l'actif, cette dépense étant entièrement équilibrée en recettes d'investissement.

Enfin, les charges de personnel (chapitre 012), les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) ne présentent aucune évolution.

2) Les recettes

Il est proposé un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement, de 752 660 €, soit +4,1 %. Les recettes inscrites passent ainsi de 18,42 M€ à 19,17 M€.

Cet ajustement est notamment dû à **l'engagement pris par la Métropole du Grand Paris**, par courrier adressé au Président Frédéric Molossi par le Président Patrick Ollier le 20 avril dernier, **de payer une contribution à l'EPTB d'un million d'euros au titre de 2020**, dès lors qu'elle deviendra membre avant la fin de l'année. L'adhésion étant prévue à l'automne, au moment de la révision statutaire, cette recette a été inscrite à hauteur de 648 660€ (différentiel avec la contribution prévisionnelle de 351 K€ qui avait été inscrite au BP en se fondant sur une contribution de 5 centimes d'euros par habitant).

En outre, **une recette de 50 K€ a été inscrite au titre de la reprise de la provision** qui avait été constituée en 2015, lors du début du contentieux relatif au Cercle de l'Eau. En effet, la Cour d'appel de Paris a débouté les plaignants, et selon notre avocat, il semble peu probable qu'ils se pourvoient en cassation. En tout état de cause, s'ils souhaitaient le faire, aucun jugement ne pourrait intervenir avant 2021. Dans ce cas, la prévision de dépense serait inscrite au BP 2021. 2 K€ ont également été inscrits au

titre des frais irrépétibles engagés par l'EPTB pour l'appel, que les plaignants ont été condamnés à payer.

Une recette de 13,9 K€, correspondant au capital décès d'un agent décédé, a été inscrite au titre d'un remboursement que va effectuer l'assureur à l'EPTB, qui a avancé la somme.

Enfin, **une subvention de 33,6 K€ est attendue de la part de l'AESN** pour l'exposition RAMSAR qui aura lieu à l'automne.

IV. Ajustements de la section d'investissement

1. Les dépenses

Il est proposé un ajustement à la baisse de près de 912 K€ (-4,87 %), faisant passer les dépenses réelles d'investissement de 18,74 M€ à 17,83 M€.

La Direction de l'Exploitation propose une réduction de ses inscriptions à hauteur de 765 K€. La principale explication est la conclusion de certains marchés pour des montants très inférieurs aux prévisions, à l'image de celui relatif à la rénovation de la dernière partie des chemins de service du canal d'amenée Seine (-1 M€) : l'enveloppe prévisionnelle avait été établie au vu des prix obtenus pour la 1^e phase de rénovation, or les prix obtenus sont près de 40 % inférieurs. Il en va de même pour la réhabilitation de la drome de la prise d'eau Seine (-180 K€). Cela a permis d'absorber quelques augmentations d'opérations ou travaux imprévus réalisés en urgence : 450 K€ ont été inscrits pour permettre d'avancer le démarrage du projet de rénovation des vannes de la restitution principale Marne, 250 K€ ont été inscrits pour le confortement aval du barrage de Rougemer (désordres constatés en mars à la suite de forts vents), 200 K€ ont également été ajoutés au projet de rénovation du pont-route de Pannecière à la suite du résultat des études préliminaires pour le ragréage des bétons.

La Direction des Systèmes d'information propose également un ajustement à la baisse de ses crédits de -235 K€. 160 K€ étaient notamment inscrits pour le lancement du projet de gestion électronique des documents (GED), or ce projet devait être lancé une fois la 1^e phase du plan de dématérialisation de l'établissement achevée, à savoir la mise en place du parapheur et de la signature électronique. Programmée pour une opérationnalité en juin 2020, cette phase subit un retard du fait du confinement : la période avril / juin était dédiée aux formations des agents qui n'ont pu avoir lieu. Dès lors, le projet est relancé à compter de la rentrée, pour une mise en œuvre d'ici fin 2020. La GED sera donc programmée en 2021. D'autres projets ont été décalés ou supprimés, à l'instar du projet d'achat d'un logiciel de recrutement qui a été abandonné après une phase d'étude ayant démontré le manque de praticité des outils disponibles sur le marché (-10 K€).

25,7 K€ sont inscrits pour le budget de la direction de la communication, afin de mener à bien le renouvellement et la modernisation de la signalétique sur les lacs (+16 K€) et de finaliser les deux projets de modernisation du site Internet et de création de l'Intranet de l'EPTB (+9,7 K€).

Conformément aux décalages d'actions présentés ci-dessous en fonctionnement, la direction de l'appui aux territoires propose concomitamment un ajustement à la baisse de ses dépenses d'investissement (-67 K€), à hauteur de 35 K€ pour les actions de PAPI et de 32 K€ pour des actions relatives à l'environnement et à la biodiversité.

Le service Hydrologie a également désinscrit 50 K€ en raison d'un appel d'offre infructueux.

Enfin, conformément à l'équilibre global excédentaire de ce budget supplémentaire, à hauteur de 180 595,85€, il est proposé d'inscrire un remboursement anticipé d'emprunt (chapitre 16) de ce montant.

2. Les recettes

Il est proposé un ajustement à la hausse des recettes réelles d'investissement à hauteur de 1,534 M€, soit +3,22 %. Toutefois en parallèle, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP à hauteur de 1 068 468 € est supprimé, ce qui correspond *in fine* à un solde de recettes supplémentaires au BS de 665 541 €, soit une évolution de 14,47 M€ au BP à 14,93 M€ au BS.

Au vu du montant définitif de dépenses réalisées en investissement en 2019, **80 K€ supplémentaires sont inscrits au titre du FCTVA** (chapitre 10), afin d'ajuster le montant au plus près de la réalité de la recette anticipée pour 2020.

En ce qui concerne **les subventions d'investissements (chapitre 13), 1,175 M€ supplémentaire a été inscrit** pour tenir compte notamment de l'avenant à la convention cadre de financement entre la MGP et l'EPTB pour les études et le foncier de la Bassée. Cet avenant, qui assouplit les conditions d'obtention de la subvention, a été validé lors du comité de décembre dernier et n'a donc pas pu être intégré dans le BP, voté lors de la même séance. D'autres ajustements, à la hausse ou à la baisse, ont été pris en compte pour diverses subventions de la DRIEE, de la DREAL Grand Est et de l'AESN, en lien notamment avec l'exécution des travaux financés dans le cadre des PAPI.

En ce qui concerne **le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024), la meilleure valorisation du patrimoine de l'EPTB permet d'inscrire 279 K€ supplémentaires**, en sus des 215 K€ prévus au BP, soit un total de 494 K€, afin de tenir compte de la décision de vendre deux nouvelles maisons propriétés de l'EPTB d'ici la fin de l'année.

En parallèle de la dépenses présentée ci-dessous en fonctionnement (chapitre 0412), les recettes **du chapitre 040 (transfert entre sections) augmentent de 60 K€** afin de prendre en compte la mise à jour de l'actif.

Enfin, au vu des éléments précédemment exposés, à savoir la diminution des dépenses et la hausse des recettes du budget de l'EPTB, et après couverture du déficit de clôture de l'exercice 2019, il est proposé **une suppression totale de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP (chapitre 16)**.

V. **Récapitulatif et perspectives**

Ainsi, en prenant en compte l'ensemble des ajustements proposés, les recettes supplémentaires et la diminution des dépenses des deux sections, permettent de couvrir le déficit de l'exercice 2019, d'augmenter le virement à la section d'investissement (autofinancement) de 925,4 K€ et de ramener à 0 € la prévision d'emprunt d'équilibre qui s'élevait à 1,068 M€.

Cette situation est conforme à la stratégie de désendettement menée par l'EPTB depuis 2019, en prévision de la réalisation du premier casier de la Bassée, à savoir présenter une situation extrêmement saine financièrement afin de maintenir sa haute capacité à investir en faveur de la réhabilitation des 4 lacs-réservoirs existants, tout en obtenant par ailleurs les meilleures offres bancaires possibles pour l'emprunt qu'il conviendra contracter pour financer ce projet.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU l'article L3211-2 du code général des collectivités locales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU la délibération n° 2019-12/08 du 12 décembre 2019 du comité syndical approuvant le budget primitif de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2020 ;

VU la délibération n° 2020-16-CS du 25 juin 2020 approuvant l'affectation du résultat budgétaire de l'exercice 2019 ;

VU la délibération n°2015-06 approuvant le budget de fonctionnement pour l'année 2015, dans laquelle figure la constitution d'une provision pour risque dans le cadre d'un contentieux, d'un montant de 50 000,00 €, en section de fonctionnement au compte 6817 ;

CONSIDÉRANT le résultat déficitaire de clôture de l'exercice 2019 à hauteur de 2 363 304,15 € qu'il convient de combler lors de l'établissement du budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Le budget est voté par nature pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : Conformément aux états annexés à la présente délibération, le budget supplémentaire de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2020 est approuvé et arrêté comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **19 172 660,00 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **23 447 245,86 €.**

Article 3 : Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, **le niveau de vote est le chapitre.**

Article 4 : La reprise de provision semi-budgétaire pour le montant de 50 000,00 € constituée sur le budget 2015. La somme afférente est inscrite en recette de fonctionnement au compte 7817.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis